

Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe
34 rue Principale 62123 MONTENESCOURT
Tél : 03 21 48 61 85 Courriel : syndicatdugy@orange.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE DE FOURNITURE

Objet du marché

Fourniture et acheminement de l'électricité
pour les sites desservis en Basse Tension et Haute tension
et prestations de services associées.

Date limite de réception des offres :

Le 30/11/2026

S O M M A I R E

1. DENOMINATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE
2. PROCEDURE
3. OBJET DU MARCHE
 3.1. Objet
 3.2. Type de marché
 3.3. Numéro de référence attribué au marché
4. FORME DU MARCHE
5. DUREE DU MARCHE
6. LIEUX D'EXECUTION DU MARCHE
7. DATE D'ENVOI DES AVIS A LA PUBLICATION
8. CALENDRIER DES OPARATIONS
9. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES
 9.1. La note financière
 9.2. La note technique
10. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION
11. MODALITES DE RETRAIT DU DCE
 11.1. Modalité d'obtention
 11.2. Pièces particulières
 11.3. Pièces générales
12. MODIFICATIONS AU DOSSIER DE CONSULTATION
13. MODALITES D'ENVOI DE L'OFFRE
 13.1. Remise des offres par voie dématérialisée
 13.2. Documents à fournir
 13.2.1. Un dossier de candidature
 13.2.2. Un dossier d'offre technique et financière
14. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE
15. VARIANTES ET OPTIONS
16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
17. REDACTION

1. DENOMINATION DE LA COLLECTIVITE

Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe
34 rue Principale
62123 MONTENESCOURT

Le Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe, pouvoir adjudicateur, est représentée par **son président, Alain BAILLEUL,** personne habilitée à signer le marché.

2. PROCEDURE

Le présent marché est un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.), conformément aux dispositions prévues aux articles R.2123-1 à 8 du code de la commande publique.

La durée du marché est de 12 mois à compter de la date effective du contrat de fourniture soit le 1er janvier 2027 à 00h00.

Après l'analyse des offres, la consultation peut donner lieu à des négociations avec un ou plusieurs candidats. Celles-ci pourront prendre la forme d'audition, d'échange téléphonique. A l'issue de cette phase, l'offre la plus avantageuse sera retenue.

3. OBJET DU MARCHE

3.1. Objet :

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour les sites C2, C4, C5 (Stations de pompes, châteaux d'eau, surpresseurs, bureaux) desservis en basse tension et en haute tension.

Le Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe compte actuellement 34 sites (27 sites en BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA, 1 sites en BT de puissance supérieure à 36 kVA et 6 sites en HT).

La présente consultation a pour objet la mise en place d'un marché comprenant :

- La fourniture et l'acheminement de l'électricité (contrat unique) nécessaires aux sites identifiés dans le Bordereau de Prix Unitaires,
- La mission de responsable d'équilibre définie en application de l'article L.321-15 du code de l'énergie,
- Les prestations de services associées telles que décrites dans le Cahier des Charges.

3.2. Type de marché

Le type de marché retenu est un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.)

3.3. Numéro de référence du Marché

Le présent marché est référencé sous le numéro : 2026-10-002

4. FORME DU MARCHE

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur(s) offre(s) sous forme de groupement conjoint ou solidaire.

Un même opérateur économique ne peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement, les candidats ne fournissent qu'un seul acte d'engagement pour l'ensemble des adhérents au groupement d'opérateurs.

Quelle que soit la forme du groupement, les candidats ne fournissent qu'une seule fiche financière pour l'ensemble des adhérents au groupement d'opérateurs.

Quelle que soit la forme du groupement, un mandataire est désigné. Le mandataire est, dans tous les cas, solidaire de chacun des membres du groupement pour les obligations contractuelles en ce qui concerne l'exécution du marché.

5. DUREE DU MARCHE

Le présent marché est établi pour une durée de 1 an (12 mois).

Le marché débute le 1er janvier 2027 à 00h00 et prend fin le 31 décembre 2027 à minuit.

Le présent marché est non renouvelable.

6. LIEUX D'EXECUTION DU MARCHE

Le marché s'applique sur les différents sites du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe.

7. DATE D'ENVOI DES AVIS DE PUBLICATION

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le **: 02/11/2026**

8. CALENDRIER DES OPERATIONS

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au **30/11/2026 à 12H00**

Seuls seront ouverts les plis qui auront été réceptionnés avant la date et l'heure limites. Il appartient aux candidats de prendre les mesures nécessaires en ce sens, en tenant compte des délais de transmission.

La durée de validité des offres est fixée **au 30/11/2026 à 17H00**

La notification d'attribution du marché sera communiquée par mail au candidat retenu.

La régularisation par acte d'engagement sera transmise au candidat retenu par la suite.

9. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Après élimination des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, le pouvoir adjudicateur procédera à la comparaison des offres restantes.

L'attribution du marché se fera sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse, à partir :

- D'une note financière correspondant à la valeur financière de l'offre jugée au travers de l'Acte d'Engagement et de l'annexe financière (10 points).
- D'une note technique déterminée sur la base de la valeur technique du mémoire remis par le candidat (10 points).

9.1. La note financière

La note financière est déterminée sur la base des prix HT suivants

- Les prix de fourniture et d'acheminement de l'électricité pour l'ensemble des sites concernés. Le candidat détaillera dans son mémoire technique les taux et assiettes des différentes taxes et contributions.
- Le cout de capacité annuelle, calculé selon les hypothèses connues à ce jour.
- Montant total des CEE annuels

La note financière, (notée sur 10) est déterminée comme suit : 10 x Pmin/Pi, où :

- ✓ Pmin est le montant de l'offre la plus compétitive
- ✓ Pi le montant de l'offre examinée

9.2. La note technique

La note technique, (notée sur 10) résulte des notes obtenues pour chacun des quatre critères définis ci-après et pondérés comme suit :

Critères d'évaluation des offres	%
Qualité des modalités de facturation et des outils de suivi et de pilotage	25%
Réactivité dans la gestion du contrat unique, des modalités de rattachement/retrait d'un point de livraison et plus globalement dans la relation avec le gestionnaire de réseau	25%
Qualité de l'organisation, des actions et ressources mises en œuvre pour le pilotage du marché	25%
Pertinence des dispositions et actions mises en œuvre pour une optimisation de la performance économique du marché	25%
Total	**100%**

Pour chaque critère, la note est égale à : 1, 5, 7 ou 10.

- ✓ **10** si l'offre technique répond de façon très satisfaisante au critère exprimé
- ✓ **7** si l'offre technique répond de façon satisfaisante au critère exprimé
- ✓ **5** si l'offre technique répond de façon minimaliste au critère exprimé
- ✓ **1** si l'offre technique répond de façon peu explicite au critère exprimé

Le marché sera attribué au candidat dont l'offre sera la mieux placée, c'est-à-dire celui ayant obtenu la note globale la plus élevée (notée sur 20) suivant la formule :

Note globale = note financière (notée sur 10) + note technique (notée sur 10)

10. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat et il comprend :

- Le présent Règlement de Consultation (R.C.)
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P.)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U)

Tous les éléments du cahier des charges sont contractuels et ne peuvent, en aucun cas, être modifiés par le soumissionnaire, à moins que ce dernier ne fasse une proposition qui soit plus favorable au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe. Dans le cas où le candidat proposerait des conditions meilleures à celles prévues par le C.C.A.T.P., ce sont elles qui deviendraient contractuelles et qui s'appliqueraient.

11. MODALITE DE RETRAIT DU DCE

11.1. Modalité d'obtention

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est consultable uniquement sur le portail des marchés publics. https://marchespublics596280.fr

Il comprend les pièces suivantes :

11.1.1. Pièces particulières

- L'Acte d'Engagement
- Le règlement de consultation à dater et signer pour acceptation
- Le C.C.A.T.P. à dater et signer pour acceptation
- Le B.P.U.

11.1.2. Pièces générales

Au présent marché s'applique le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de Fournitures Courantes et de Services. (C.C.A.G.F.C.S.)

12. MODIFICATIONS AU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir une demande sur la plateforme marché public.

Si des modifications de détail venaient à être apportées au cahier des charges par le Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe suite aux divers questionnements, elles ne pourraient intervenir au plus tard **huit jours calendaires (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres venait à être reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats restent engagés par leur offre pendant ce délai.

13. MODALITES D'ENVOI DE L'OFFRE

13.1. Remise des offres par voie dématérialisée

Le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des candidatures et des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse suivante : https://marchespublics596280.fr

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code Civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis par voie électronique sont horodatés.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En cas de transmission des offres par voie dématérialisée, les candidats doivent :

- Remettre les documents de leur offre au format PDF ou à défaut dans des formats exploitables par le pouvoir adjudicateur : WORD, EXCEL, JPEG.
- Signer uniquement l'Acte d'Engagement et ses annexes associées ainsi que la déclaration du candidat (D.C.1). Les autres documents de l'offre ne doivent pas être signés. Ils seront transmis dans un dossier distinct zippé.

Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de chargement de l'offre sur la plateforme par rapport à la date et l'heure de clôture, ce temps de chargement étant fonction du débit de leur accès internet et de la taille des documents à transmettre.

Toute offre reçue après l'heure limite de pourra être acceptée même si elle est en cours de téléchargement.

13.2. Documents à fournir

13.2.1. Un dossier de candidature comprenant tous les documents demandés du présent Règlement de Consultation :

- ✓ Le Cerfa D.C.1 (lettre de candidature) et D.C.2 (déclaration du candidat) ou équivalents
- ✓ L'attestation sur l'honneur certifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir et qu'il a satisfait à ses obligations sociale et fiscale, que les salariés sont bien employés régulièrement au regard des articles L320, L143-2, L143-3, L324-4 et L324-4-1 du code du travail. Dans le cas où le candidat sera choisi, il disposera d'un délai de dix (10) jours à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception l'informant qu'il est retenu pour adresser les attestations fiscale et sociale prévues aux articles 46 à 48 du décret. Dans le cas où il n'adresserait pas les pièces demandées, il serait éliminé.
- ✓ La capacités professionnelle, technique et financière. Le candidat fournira :
 - Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois. En cas de recours à la sous-traitance, un extrait Kbis de moins de 3 mois du ou des sous-traitants ainsi que les caractéristiques et capacités professionnelles, techniques et financières du ou des sous-traitants proposé(s) par le candidat et la partie du marché dont il(s) aura (auront) la charge.

- Une copie de l'autorisation délivrée par le ministre chargé de l'énergie en vertu du décret n° 2011-1457 du 07 novembre 2011.
- La preuve de sa capacité de responsable d'équilibre.
- La preuve d'une assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché.
- Le total des volumes d'électricité vendus sur les trois (3) dernières années civiles à l'ensemble de ses clients en France.
- La production d'électricité à partir de ses propres moyens de production en France et dans l'Union Européenne et la part d'autres sources d'approvisionnement éventuelles dans la fourniture d'électricité à ses clients (achat sur le marché de gros ou au guichet ARENH par exemple).
- Le mix énergétique de son parc de production en France et au sein de l'Union Européenne en précisant pour chacune des trois (3) dernières années civiles le niveau d'émission de CO2 en grammes par kWh d'électricité produite.
- Les effectifs, le chiffre d'affaire et les résultats nets courant du candidat sur les trois (3) dernières années en France et dans l'Union Européenne.
- Les moyens consacrés à l'innovation et à la recherche en matière d'usages de l'électricité.
- La preuve de la Responsabilité Sociale et Environnementale du candidat (R.S.E.).
- La présentation a minima de 4 références de fourniture d'électricité en offre de marché effectuées au cours des deux (2) dernières années, indiquant le volume de GWh, la date de début et de fin du contrat et le destinataire (public ou privé). Une attestation du destinataire sera jointe ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur du candidat.

13.2.2. <u>Un dossier d'offre « technique et financière » comprenant tous les documents demandés du présent règlement de Consultation ;</u>

- ✓ L'acte d'engagement et son annexe financière, tous deux complétés, datés et signés par le représentant habilité à représenter le candidat dans la cadre de la présente consultation.
- ✓ Le Cerfa D.C.4 éventuel ou équivalent (déclaration de sous-traitance)
- ✓ Le C.C.A.T.P. daté et signé par le représentant habilité du candidat et valant acceptation sans modification.
- ✓ Le mémoire technique du candidat dans lequel ce dernier explicitera les moyens et l'organisation mis en œuvre pour répondre au C.C.A.T.P. ainsi que toutes dispositions que le candidat jugera utile pour mettre en œuvre la meilleure performance économique du marché.

Attention

Dans le cadre d'une offre présentée sous forme de groupement (solidaire avec compte commun), le mandataire apparaitra clairement, l'ensemble des co-traitants signera la lettre de candidature (D.C.1) et chacun des candidats fournira l'ensemble des pièces demandées ci-dessus.

Tout document listé ci-dessus, s'il est fourni en photocopie, devra porter la mention « copie certifiée conforme à l'original » et revêtir en original la signature et le tampon de la société.

14. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Le financement est assuré sur le budget général, article 60612 de la collectivité. Le règlement se fait par mandat administratif suivant les règles de l'ordonnance n° 215-899 du 23 juillet 2015.

Le délai maximum de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture. En cas de retard dans le règlement des factures, le taux d'intérêt légal en vigueur majoré de huit (8) points s'appliquera.

15. VARIANTES ET OPTIONS

Les variantes et options ne sont pas autorisées.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Dans les conditions fixées à l'article 3, les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires par écrit auprès des services suivants :

- ✓ Renseignements administratifs :

 Tél : 03 21 48 61 85/ Courriels : syndicatdugy@orange.fr

17. REDACTION

L'ensemble des pièces présentées par les candidats doivent être rédigées en français.